

**Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon
Séance du lundi 7 novembre 2022 à Montpellier (préfecture de l'Hérault)
- Compte rendu -**

Étaient présents : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

1) Introduction par le président du conseil de bassin viticole

Florent GUHL remercie les membres de participer à cette séance du conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon. Il excuse Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie et président du conseil de bassin, qui lui a demandé de présider le conseil à sa place.

Il souhaite la bienvenue au sein de ce conseil aux personnalités nouvellement nommées, toutes deux au titre des représentants de la profession viticole :

- Madame Ludivine VERLAGUET des Jeunes Agriculteurs,
- Monsieur Pascal MARIE de la Coordination Rurale.

Il rappelle que, lors du conseil de bassin du 1^{er} juillet dernier, les premiers orages de grêle violents qui avaient déjà impacté les vignes de notre bassin ont été évoqués. Depuis, plusieurs épisodes de canicule et une sécheresse sévère ont touché plusieurs vignobles de France, y compris ceux de notre bassin.

Il mentionne les nombreux aléas climatiques qui ont touché plusieurs vignobles de France, y compris ceux du bassin et qui s'inscrivent malheureusement dans la durée. C'est notamment pourquoi le gouvernement a souhaité mener une réforme d'ampleur autour de l'assurance récolte pour une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2023 comme prévu dans la loi n°2022-298 du 2 mars 2022 d'orientation relative à une meilleure diffusion de l'assurance récolte en agriculture et portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture. Cette loi, votée dans un temps record, établit un nouveau cadre pour le développement de l'assurance récolte qui repose sur la solidarité nationale et le partage du risque entre l'État, les agriculteurs et les entreprises d'assurance selon trois niveaux de couverture des pertes :

- les aléas courants seront assumés par les agriculteurs, qui peuvent par ailleurs s'appuyer sur d'autres dispositifs (comme ceux du plan de relance) pour investir dans des équipements de protection améliorant la résilience de leur exploitation face aux aléas climatiques ;
- les aléas significatifs seront pris en charge par l'assurance subventionnée, pour les agriculteurs qui ont fait le choix de s'assurer ;
- enfin, les aléas exceptionnels déclencheront une intervention de l'État, y compris pour les agriculteurs non-assurés.

Les textes, fruit de longues consultations menées depuis plusieurs mois dans le cadre et la continuité du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, ont été globalement validés par le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA).

Il précise le déroulé de la séance qui commencera par un rapide point de gouvernance de la filière : le renouvellement de la représentation du bassin au conseil d'administration de l'IFV qui était assuré depuis 3 ans par Jean-Benoît CAVALIER.

Puis viendra la présentation de la prévision de récolte au 1^{er} novembre. Cette prévision pour le bassin est globalement dans la normale, mais cache des disparités territoriales. Le traditionnel point de conjoncture sur la situation des marchés suivra, présenté par InterSud. En lien avec ce point de conjoncture, l'interprofession des vins pays d'Oc présentera l'état d'avancement des travaux sur la régulation des marchés qu'ils souhaitent intégrer dans leurs accords interprofessionnels, en particulier les dispositifs de Besoin Individuel de Commercialisation et de Réserve Assurance Climatique.

Comme chaque automne, les demandes de limitation et de restriction à la replantation déposées pour la campagne 2023/2024 seront examinées. L'INAO présentera ces demandes et un vote du conseil interviendra.

Enfin, un point sur l'OCM viti-vinicole sera établi. Au-delà des données factuelles, seront évoqués le cadre réglementaire et le calendrier de basculement des mesures sectorielles viti-vinicoles dans le plan stratégique national de la nouvelle PAC.

Il donne la parole au représentant du conseil régional, Jean-Louis CAZAUBON, qui ne souhaite pas s'exprimer pour le moment mais prendra la parole sur les sujets concernant la collectivité régionale.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 01/07/2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Consultation concernant la représentation du bassin au conseil d'administration de l'IFV

Les candidatures de Jean-Benoît CAVALIER et Nerte de MAULEON sont approuvées à l'unanimité.

4. Prévisions de récolte 2022, situation économique des marchés et dispositif de régulation du marché porté par Inter'Oc

Gérôme PIGNARD et François JULIAN, SRISSET/DRAAF Occitanie, présentent la prévision de récolte au 1^{er} octobre (**annexe 1**)ⁱ.

Olivier SIMONOU présente la conjoncture économique et le nouveau dispositif interprofessionnel d'InterOc visant une meilleure régulation du marché (Besoin individuel de Commercialisation et Réserve climatique) (**annexe 2**)ⁱ.

François Régis BOUSSAGOL fait remarquer que les caves particulières n'auront intérêt à mettre en réserve des vins que si le dispositif permet une défiscalisation de ces vins.

Olivier SIMONOU indique que le BIC a vocation à réguler le marché. Il dit ne pas être en mesure de se prononcer sur une éventuelle défiscalisation.

Ludovic ROUX se déclare volontariste et optimiste quant à la situation actuelle. Le conseil régional a fait des efforts pour s'adapter au marché, mais il précise qu'il faudra constamment évoluer. La conjoncture en revanche est plus difficile sur certains aspects (inflation, pénuries). Même si les disponibilités sont dans la norme, la filière a traversé des crises successives qui l'ont fragilisée, dont la dernière est la forte hausse des coûts qui ne pourra pas être totalement répercuté aux consommateurs. Il souhaite un soutien des pouvoirs publics pour passer ce cap difficile.

Alexandre THEY insiste sur le fait que le marché n'est pas capable d'absorber la hausse des coûts. Il s'interroge sur les baisses de vente depuis l'été et indique que le premier trimestre 2023 risque d'être très problématique. Il craint que la conjoncture n'amène à une crise structurelle. Il préconise la mise en place d'une boîte à outils à destination des viticulteurs.

Matthieu DAUVERGNE pointe la situation dramatique de certains vigneron en très graves difficultés, en particulier de trésorerie.

Ludovic ROUX suggère que la boîte à outil ne passe pas par le PSN. Il préconise une aide du conseil régional et un recours au FEADER. Il propose une mesure agroenvironnementale et climatique, la réouverture au niveau européen du régime Covid (distillation et aide au stockage privé) et une aide à l'exportation. Pour lui, le marché mondial est équilibré et il faut soutenir les entreprises dans leur conquête des marchés.

Alexandre THEY souhaite aussi la mise en place d'aides à l'export.

Jérôme DESPEY revient sur les multiples difficultés qu'a traversées la filière ces dernières années. Pour lui, une récolte dans la moyenne quinquennale est une bonne nouvelle. Il salue le travail sur les outils de régulation (BIC et réserve climatique) qui font partie de la stratégie globale de la filière. La récolte estimée à environ 13 millions d'hl ne doit pas occulter l'hétérogénéité des situations que doivent affronter les exploitations. Il faut pouvoir gagner des parts de marché à l'export. Il rappelle la nécessité de préserver les enveloppes OCM dédiées à la structuration de la filière. Il souhaite lui aussi que les entreprises continuent leurs efforts d'adaptation au marché et qu'elles soient accompagnées à l'export. Il appelle lui aussi à la mise en place d'une boîte à outils et cite diverses mesures qu'il souhaite voir mises à disposition des acteurs de la filière. Sur la mesure d'arrachage proposée, il souhaite que cela soit pris en charge non pas par l'OCM mais par le FEADER. Une gestion est souhaitable par bassin car les problématiques sont différentes d'un bassin à l'autre.

Gérard BANCILLON rapporte l'hétérogénéité des situations entre les bassins viticoles. En Languedoc-Roussillon, la filière devra affronter des difficultés conjoncturelles liés à la déconsommation en grande distribution. Le bassin devra mobiliser la boîte à outils pour affronter la hausse des stocks, en particulier sur le rouge et pour construire une stratégie à long terme. Pour lui, il faut donc agir et sur le conjoncturel et sur le structurel.

Jean-Louis CAZAUBON indique que les outils PSN ne sont pas encore mis en place. Le contrat de relance régional de la filière a été un succès, et a été scruté par d'autres régions viticoles. Les aides à la plantation sont également un succès (7,5 millions d'€ pour 1040 ha). La première région en termes de volume doit se battre pour préparer l'avenir et ne pas laisser la place à d'autres. Le conseil régional consacre 5 millions d'euros à la promotion des exportations. Les cépages résistants constituent une opportunité pour l'avenir. « La foncière » mise en place par le conseil régional permettra d'installer des jeunes grâce à un portage financier de type LOA, Location avec Option d'achat (5,3 millions d'€ y seront consacrés, soit une soixantaine de portages). Il évoque aussi la politique de l'eau dont le conseil régional est partie prenante et qui grâce aux fonds européens permet de récupérer les eaux de ruissellement. Pour lui, c'est un réel enjeu, y compris pour la viticulture, dans le contexte de réchauffement climatique.

Alexandre THEY propose la mise en œuvre d'un 2^e contrat de relance avec le conseil régional.

Jean-Benoît CAVALIER croit en une approche volontariste, citée précédemment, au vu des avancées, sur le bassin viticole, en matière de changement climatique et d'adaptation au marché. Il préconise lui aussi la mise à disposition d'outils de gestion pour faire face à ces moments de crise mais aussi d'adaptation au changement climatique. Il se réjouit des outils de régulation des marchés tant pour les AOP que pour l'IGP Pays d'Oc. S'ils sont utilisés avec rigueur, ils seront utiles pour passer des moments de crise (dont pour le marché du vrac).

Florent GUHL synthétise les interventions précédentes avec une partie de solde des aides précédentes (PGE, gel, assurance), une partie d'aides conjoncturelles et structurelles dont la boîte à outils évoquée par différents membres. Il met en garde l'assemblée sur un trop grand nombre d'outils qui s'ils sont mal utilisés, pourraient avoir un effet néfaste à terme (exemple de l'arrachage). Il appelle à fournir une liste des dispositifs réellement nécessaires au bassin.

Jacques GRAVEGEAL évoque un marché mondial équilibré selon l'OIV. Le bassin viticole a perdu environ 200 000 ha durant les dernières décennies pendant que d'autres régions viticoles ont planté. Il prend l'exemple de l'Espagne qui avec un climat plus sec a vu sa production fortement augmenter, grâce en particulier à l'irrigation. Selon lui, il ne faut pas créer de la pénurie qui serait vite compensée par des importations et se positionne vivement contre l'arrachage définitif dans le vignoble régional. Il souhaite que les pouvoirs publics continuent de soutenir la construction de la filière en maintenant les efforts en faveur de la qualité et des SIQO. Il se réjouit de la mise en place d'ici peu des outils de régulation Pays d'Oc.

Denis CARRETIER intervient au sujet de la certification HVE. Il plaide pour que le Ministre prenne rapidement une décision, afin d'éviter le risque de mise en péril du label en Occitanie. Concernant les vins bio, dont l'Occitanie a été la première région de conversion, il souhaite des aides du conseil régional pour devenir la première région de commercialisation. Il se positionne aussi contre l'arrachage dans le vignoble régional. Il interpelle le DRAAF pour que les solutions efficaces pour le stockage de l'eau soient trouvées.

Sur la HVE, Florent GUHL qui rappelle qu'il a fait remonter les demandes des professionnels, confirme que le ministre doit arbitrer le dossier. Concernant la boîte à outils, il propose qu'il y ait une validation par les professionnels du bassin d'une liste de dispositifs ciblés et chiffrés, et qui pourraient être pérennes.

Ludovic ROUX reprend la proposition de bien calibrer la boîte à outil. Il invite Jérôme DESPEY, en sa qualité de président du conseil spécialisé de FranceAgriMer, de réunir rapidement un groupe de travail, notamment pour définir le contenu des aides et les bénéficiaires potentiels.

Jérôme DESPEY accepte de coordonner ces travaux sous l'égide du DRAAF.

5. Gestion du potentiel viticole : limitation des plantations nouvelles 2023 et restrictions à la replantation

Catherine RICHER présente le diaporama en **annexe 3**ⁱ. Les demandes des ODG sont approuvées à l'unanimité.

6. Présentation du nouveau dispositif d'assurance récolte

Nicolas Jeanjean explique les évolutions du nouveau dispositif d'assurance multirisque climatique issues, en particulier des travaux du Varenne de l'eau et du changement climatique. (**annexe 4**)ⁱ

7. Point d'avancement sur les mesures de l'OCM vin

Stéphane BOUNEAU présente un état des lieux de la mise en œuvre des mesures de l'OCM viti-vinicole et le cadre réglementaire et le calendrier de mise en œuvre des dispositifs sectoriels viticoles dans le cadre du PSN. Une rectification du 5^e Plan collectif de restructuration du vignoble Languedoc-Roussillon est votée à l'unanimité (**annexe 5**)ⁱ.

8. Questions diverses

Aucune question complémentaire n'étant posée, Florent GUHL remercie les participants et clôt la séance.

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON

du 7 novembre 2022

Participants membres du Conseil de bassin :

1 - Personnes publiques :

DDFiP de l'Hérault, représentant le directeur de la DRFiP

Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture

Jean-Louis CAZAUBON, représentant la présidente du conseil régional Occitanie,

Florent GUHL, directeur de la DRAAF Occitanie représentant le préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole.

Stéphane BOUNEAU, chef de service adjointe FAM, représentant la directrice générale de FranceAgriMer.

Thierry BORGHESE, représentant le directeur de la DREETS.

Ludovic Gérard, représentant le directeur interrégional des Douanes

2 - Représentants de la profession viticole :

- Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :

Gérard BANCILLON, représentant des vins IGP

François Régis BOUSSAGOL, association régionale des plantations nouvelles en VSIG

Jean-Benoît CAVALIER, CIVL

Jacques GRAVEGEAL, InterOc

Miren de LORGERIL, CIVL

Sébastien PONS, InterOc

Jean Michel SAGNIER, CIVL

Laurent SAUVAGE, Inter'Oc

Oliver SIMONOU, InterOc

Stéphane ZANELLA, CIVR

- Personnalités désignées en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale :

Olivier DUCHAMP, coordination rurale

Gilles GALLY, UEVM

Ludovic ROUX, la coopération agricole

Alexandre THEY, fédération régionale des vignerons indépendants (FRVI)

Guilhem VIGROUX, fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Occitanie

- Président du comité régional de l'INAO :

Philippe COSTE, CRINAO Languedoc-Roussillon

3 - Personnalités qualifiées :

Eric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Nicolas RICхарME, président de l'association interprofessionnelle SUDVINBIO

Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE, directeur de l'institut français de la vigne et du vin (IFV)

Excusés :

Vincent EUZET, CIVL

Invités :

Thomas GUYOT, directeur délégué agriculture, conseil régional Occitanie

Catherine RICHER, déléguée territoriale Occitanie de l'INAO

Nicolas JEANJEAN, directeur adjoint de la DRAAF Occitanie

- i Les annexes peuvent être consultées au lien suivant <https://draaf.occitanie.agriculture.rie.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-du-7-novembre-2022-a8196.html>